



Validité testament Johnny Hallyday ?

Par **tarabiscotte**, le **12/02/2018** à **13:37**

Bonjour,

Les médias se font l'écho de la contestation du testament de Johnny Hallyday; lequel désignerait comme unique héritier sa dernière épouse. Certains enfants n'auraient rien. Ces dispositions testamentaires sont elles illégales et facilement contestables en justice ?

Par **amajuris**, le **12/02/2018** à **13:50**

bonjour,

cette affaire dépasse le cadre d'un forum de conseils juridiques de droit français mais concerne le droit international privé.

dans le cas que vous citez, le chanteur dont le dernier domicile était en californie a établi un testament conforme au droit de cet état, qui ne connaît pas la réserve héréditaire des enfants. à priori, ce testament est valable.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.notaires.fr/fr/successions-internationales-et-r%C3%A9sidence-%C3%A0-l%C3%A9tranger>

salutations